



Association des œnologues de Bordeaux

Institut des Sciences de la Vigne et du Vin - ISVV

210 chemin de Leysotte CS 50008 33882 Villenave d'Ornon cedex - France

Tél. +33 (0)5 57 57 58 24 www.oenologuesdebordeaux.com - contact@oenologuesdebordeaux.com

Règlement intérieur

29 novembre 2018

Cotisation annuelle

Pour l'année 2019, la cotisation annuelle est fixée :

- pour les membres actifs à **36 € (à valider)**,
- les Amis des œnologues à **40 € (à valider)**.

Les amis de œnologues peuvent participer à toutes les manifestations et même incorporer les commissions mais ne peuvent ni être élus ni voter lors de nos Assemblées Générales.

Relations avec la filiale : Vigne et vin publications Internationales (VVPI)

L'Association est l'actionnaire unique de cette filiale d'édition. Elle est dirigée par un gérant qui rend compte annuellement au bureau de son résultat comptable. Le.a président.e et le.a trésorier.e principalement jouent le rôle de conseil de surveillance.

Une fois par an, le gérant de VVPI expose ses résultats et objectifs au Conseil d'administration et propose des sujets de réalisation. Il fait le point des prestations (agenda, participation à la Matinée des œnologues de Bordeaux, livrets de dégustation, trombinoscope...) que la filiale a réalisées pour le compte de l'Association, grâce à l'employée commune à l'Association et à sa commerciale chargée notamment de récupérer des fonds des sponsors.

Fonctionnement interne de l'Association

1. Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont désignés conformément aux statuts.

Ils doivent être à jour de leur cotisation.

Ils sont tenus d'assister autant que possible physiquement aux réunions du Conseil d'administration, à défaut de proposer leur avis sur les points à l'ordre du jour.

Ils seront considérés comme démissionnaires après trois absences non signalées.

2. Commissions

Sur proposition des administrateurs, des commissions de travail sur des thèmes particuliers sont créées.

Elles sont ouvertes à tout membre de l'Association sans restriction, ni le temps ni en nombre, mais dirigées par un membre du Conseil d'administration. Elles se réunissent sur proposition de son ou sa responsable autant de fois que nécessaire. Un membre peut participer à plusieurs commissions ou en changer en cours d'année, il doit cependant en informer le responsable. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision concernant les aspects financiers de leurs activités.

Chaque commission propose au Conseil d'administration un programme annuel et un budget de fonctionnement que ce même Conseil devra valider, avant tout engagement de dépense.

En fin d'année, en relation avec le trésorier ou la trésorière, chacune d'elle établit le bilan financier de son activité.

• Commission technique

Son rôle est de participer à la diffusion des résultats de la recherche en œnologie et en viticulture, à travers l'organisation de journées d'information à thème dont le point d'orgue est la Matinée des œnologues de Bordeaux qui rassemble chaque année environ 400 personnes : œnologues et techniciens de la filière. Elle a pour rôle de contacter les conférenciers potentiels sur le thème choisi, de planifier, d'organiser et de gérer cet événement.

- **Commission dégustation**

Son rôle est de proposer des soirées de dégustations à thème, soit « techniques », soit sous forme de « master class » avec le concours d'un intervenant extérieur pilotant la dégustation, soit conviviales suivies d'un buffet ou d'un repas assis.

- **Commission relations extérieures- communication et baptême de promotion**

Sous le contrôle du président ou de la présidente, elle a pour rôle d'assurer les relations auprès de :

- 1) L'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV) et en particulier des responsables de l'enseignement en œnologie,
- 2) De l'Union des œnologues de France (UOEF) nationale et régionale Bordeaux-Sud-Ouest,
- 3) Des médias,
- 4) Des différents partenaires de l'association : Inno'vin, Concours des vins (CDV) et autres associations ou organismes.

Elle diffuse, via le site et les réseaux sociaux de l'Association, les informations sur les activités de cette dernière et gère toutes communications externes. Le ou la responsable du site met à jour les bases de données internes (mouvements financiers, inscriptions des participants aux activités programmées, adhésions, etc.).

Elle recherche des partenaires disposés à accueillir le baptême de promotion des futurs œnologues issus de l'ISVV et en assure l'organisation et le financement de cette cérémonie.

- **Commission emploi**

L'association reçoit de ses adhérents et de différents partenaires des offres d'emploi en « primeur » concernant des postes offerts aux œnologues.

Les diffusions d'offres se faisant actuellement principalement par voie informatique, c'est le représentant de la commission, avec l'aide du ou de la responsable du site de l'Association, qui en assure la diffusion auprès des membres en recherche active ou en veille.

- **Commission étudiants- mentorat**

Elle planifie en relation avec le responsable de la formation œnologie de l'ISVV ainsi que le délégué des étudiants en œnologie, toute action visant à soutenir les étudiant.es, à enrichir leurs réseaux et à faciliter leur insertion professionnelle.

Elle organise une soirée conviviale d'accueil des promotions d'étudiant.e.s, à travers laquelle ils prennent connaissance de l'Association, de ses activités et de ses objectifs. .

Elle soutient les étudiants à travers le projet de mentorat qui permet à chaque étudiant.e d'être épaulé.e par un.e œnologue diplômé.e.

- **Commission vie associative**

Elle a pour rôle de travailler sur la consolidation et l'enrichissement du réseau des alumni à travers des événements ludiques ou autre activités à caractère festif et jovial.

Elle est génératrice d'autres activités selon la demande (rassemblement d'ancien.ne.s d'une promotion, soirée de gala, anniversaires des promotions ŒnoFestiv' et autres activités ludiques (rallyes, visites de vignobles, voyages d'étude...).

- **Commission ŒnoAmbassadeurs**

Le but de cette commission, consigné dans une charte, est de promouvoir l'image, la notoriété de l'Association et le savoir-faire de la formation bordelaise d'œnologie à l'étranger. L'ŒnoAmbassadeur ayant une certaine légitimité locale, a pour rôle de représenter l'association dans son pays, construit un réseau et établit les ponts avec la filière vitivinicole. Ses retours sur l'activité sur place et les échanges avec les collègues bordelais à travers l'Association nous seront d'une grande richesse.